



Délibérations du Comité syndical SMTC

Séance du 28 juin 2018

OBJET : **RESEAU BUS** - Expérimentation d'un transport à la demande zonal sur les communes de Notre Dame de Mésage et Saint Pierre de Mésage

Délibération n°

Rapporteur : Françoise GERBIER

PROJET

Le rapporteur(e), Françoise GERBIER;
Donne lecture du rapport suivant,

OBJET : RESEAU BUS - Expérimentation d'un transport à la demande zonal sur les communes de Notre Dame de Mésage et Saint Pierre de Mésage

Exposé des motifs

Dans le cadre du Schéma multimodal de mobilité du territoire du Grand Sud de la métropole grenobloise, une expérimentation de transport à la Demande Zonal (TAD Zonal) est proposée pour la desserte des communes de Notre dame de Mésage et Saint Pierre de Mésage.

Cette expérimentation est mise en place par la SEMITAG, qui exploite le réseau, avec l'aide de son partenaire industriel et commercial, Transdev dans le cadre du programme LEMON (Laboratoire d'Expérimentation des Mobilités de l'agglomération grenobloise).

Il s'agit de proposer une solution de transport pour deux communes de coteaux à faible densité de population présentant un habitat dispersé où l'offre de transport traditionnelle ne peut être développée.

De décembre 2017 à janvier 2018, une enquête a été menée auprès de la population des deux communes pour :

- Mesurer l'intérêt de la population vis-à-vis de cette expérimentation,
- Mesurer le taux d'équipement des ménages en outil informatique.

Les résultats de l'enquête montrent un bon taux d'équipement des ménages et un intérêt pour le service qui va être expérimenté :

- 93% des sondés ont un téléphone portable et 84 % ont un accès à internet,
- 72 personnes déclarent être certaines d'emprunter cette nouvelle ligne.

Fonctionnement du TAD Zonal :

- Il s'agit d'un transport à la demande (réservation préalable du voyage),
- L'offre est accessible via une application développée sur smartphone, tablette ou ordinateur : « CHRONOPRO »,
- L'offre propose un rabatement à partir de 23 points de prise en charge (listés en annexe à la présente délibération), sur les communes de Notre Dame et Saint Pierre de Mésage, vers un axe structurant et vers la polarité urbaine du secteur (desserte de deux points sur la commune de Vizille : la place du Château et la gare routière de Chantefeuille, point de correspondance avec l'Express3).
- L'offre n'est pas orientée vers de la desserte locale de cabotage,
- L'offre est constituée de 4 allers le matin vers Vizille, 1 aller et retour à midi et 4 retours l'après-midi, le samedi : 5 horaires proposés,
- L'offre est différente de l'offre scolaire (maintenue sur le territoire),
- L'utilisateur doit réserver au plus tard 40 minutes avant le départ,
- L'utilisateur obtiendra une confirmation de l'horaire de prise en charge : 2 minutes avant le départ,
- La tarification du voyage s'applique suivant la grille tarifaire du réseau TAG.
- Deux véhicules de 9 places seront affectés à cette desserte.

Cette expérimentation donnera lieu à une évaluation régulière pour permettre des ajustements et une évaluation en fin de période expérimentale pour décider de l'arrêt ou la poursuite du service.

En conséquence, il est proposé au Comité syndical SMTC

Vu les articles L.5721-1 et L.5721-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts du SMTC du 16 décembre 2015,

Vu la délibération du 13 avril 2017 relative au schéma de mobilité du secteur Grand Sud de la Métropole

Vu la délibération du 22 avril 2013 relative à l'attribution du contrat de délégation de service public pour l'exploitation du réseau de transports en commun à la Semitag

Ajouter les visas nécessaires

Après examen de la Commission Réseau du 14 juin 2018, et après en avoir délibéré, le Comité syndical SMTC :

- Approuve la mise en œuvre, sur les communes de Notre Dame de Mésage et Saint Pierre de Mésage, de l'expérimentation d'une offre de transport à la demande zonal dans le cadre du programme LEMON, pour une durée d'un an à compter de la rentrée de septembre 2018.
- Indique que cette expérimentation donnera lieu à une évaluation régulière pour permettre des ajustements et une évaluation en fin de période expérimentale pour décider de l'arrêt ou la poursuite du service.